

N°50

Décembre 2021



Le Petit VERNOLIO



Bulletin d'informations des habitants de Verneuil les Bois
<http://mairiedeverneuil.pagesperso-orange.fr/>

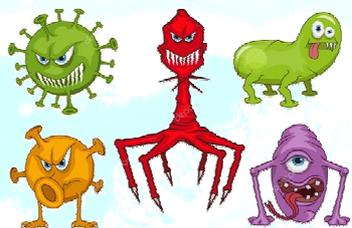
Influenza...



... le retour !

La Préfecture du Cher
vient d'émettre le 1er décembre
un communiqué de presse concernant
les risques d'Influenza aviaire





Influenza... le retour !

La plus grande vigilance doit être de mise face au risque élevé de transmission de l'Influenza aviaire hautement pathogène... du fait de plusieurs cas constatés sur notre département lors des dernières semaines.

Il est important de rappeler que tout détenteur d'oiseaux est tenu de se déclarer en mairie... et oui... conformément à l'arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire. D'après les services vétérinaires de l'état il semblerait que de nombreuses volailles soient encore vues, « actuellement », non claustrées.

Ils recommandent donc aux élus d'être vigilant d'informer les habitants de la commune de l'obligation de claustration des volailles... Nous sommes remerciés par avance des actions que nous mènerons en nous rappelant que la prévention est la meilleure lutte contre cette maladie.

L'INFLUENZA AVIAIRE hautement pathogène (IAHP) est une maladie animale virale dont des souches très virulentes affectent les oiseaux sauvages et d'élevage, notamment en Europe du Nord mais dernièrement aussi, en Italie puis en France : en janvier 2021 en basses-cours dans les Ardennes, le 8 novembre 2021 sur des animaux sauvages en Meurthe et Moselle et dans la Meuse et le 26 novembre dernier, le premier foyer dans un élevage de poules pondeuses dans le Nord à Warhem.

Dans ce contexte, le territoire métropolitain, passé au risque "élevé" le 05 novembre dernier, vient de perdre son statut "indemne".

Le département et notamment la Sologne et ses zones humides, dans la période de migration actuelle des oiseaux sauvages, sont des zones naturellement à risque.

Si la santé humaine n'est pas menacée par les souches en circulation (H5N1, H5N8), en revanche, les conséquences pour les filières avicoles sont éasastreuses car les élevages contaminés doivent être dépeuplés et la circulation des animaux, fortement restreinte, voire interdite.

Dans ce contexte, le Préfet du Cher appelle les éleveurs et détenteurs d'oiseaux, les transporteurs, les vétérinaires, les chasseurs, les particuliers et les maires à la plus grande vigilance et à l'observation stricte des règles de biosécurité :

- En élevage commercial : mise à l'abri en bâtiment fermé
- En basses-cours : claustration ou mise sous filet,
- Interdiction de rassemblements,
- Conditions renforcées pour le transport, l'introduction dans le milieu naturel de gibiers à plumes et l'utilisation d'appelants,
- Surveillance clinique quotidienne dans tous les élevages commerciaux ou non ; vigilance sur les constats de mortalité anormale,
- Interdiction des compétitions de pigeons voyageurs au départ ou à l'arrivée de la France jusqu'au 31 mars 2022,
- Vaccination obligatoire dans les zoos des oiseaux ne pouvant être confinés ou protégés sous filet,
- Vigilance quant aux oiseaux sauvages trouvés morts ou malades. Toute mortalité anormale ou tout autre signe évocateur de maladie réglementée, même au stade de suspicion, doit être déclarée aux services de l'Etat par les détenteurs, propriétaires ou professionnels.

Pour tout signalement d'oiseaux morts ou malades dans la faune sauvage
contactez l'office français de la biodiversité : 02 34 34 62 60 /
sd18@ofb.gouv.fr ou la DDETSPP.

Pour tout signalement en élevages, questions ou demande de dérogation

Contactez la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations : 02 48 67 36 95 / ddetspp-spa@cher.gouv.fr



LE DÉPARTEMENT DU CHER EN ÉTAT D'URGENCE ABSOLUE

Parce que la santé est l'affaire de toutes et tous, c'est un département entier qui s'insurge contre les manquements graves à la santé publique issus de la gestion des Urgences de Bourges.

A cet effet, les Conseillers départementaux du Cher associés aux Maires de Bourges, Saint-Amand-Montrond et Vierzon, exigent à l'unanimité un plan pour sauver les Urgences de l'Hôpital de Bourges, mais aussi conforter celles de Vierzon et Saint-Amand-Montrond et assurer une continuité de l'offre de soin hospitalière départementale.

Interpellant l'Etat par la voie du Préfet le 18 octobre dernier, les élus demandent :

- le maintien intégral et le renforcement des 3 centres d'urgences de Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond avec une permanence des médecins assurée 7jours/7 et 24h/24 ;
- le maintien inconditionnel du SMUR de Bourges, dans des conditions optimales, permettant ainsi aux deux autres SMUR de Vierzon et Saint-Amand-Montrond de fonctionner normalement ;
- et surtout que tous les habitants du département puissent compter sur une offre de soins hospitaliers d'urgence et quotidienne sans rupture territoriale ni horaire.

La santé des habitants du Cher ne peut plus attendre.

FBF TV

La chaîne de:



FBF TV : La chaîne pour tout savoir
sur la forêt et le bois

FBF TV, la chaîne TV Digitale pour tout savoir sur la forêt et le bois : programmes, reportages, documentaires, actualités, événements, débats, magazines...

Retrouvez de nombreux contenus qui contribuent à valoriser la forêt et les usages du bois.



Le Syndicat du Pays Berry St-Amandois



Ses actions pour la SANTE

(dans le cadre du Contrat Local de Santé – CLS)

CHANGER NOS MENTALITES VIS-A-VIS DE NOTRE SANTE : LA SOLIDARITE ET LE SOUTIEN MUTUEL POUR RESTER FORTS COLLECTIVEMENT

Nous faisons appel aux médecins pour nous « réparer » quand la maladie nous atteint par des virus, des bactéries, des dysfonctionnements et aussi parfois car nos propres modes de vie nous rendent malades. Face à la pénurie de médecins, pour ne pas subir la situation, nous devons **quitter la logique de réparation au profit d'une logique de prévention**. Quand nous sommes malades, nous devons prendre un chemin qui va du projet de soin au projet de vie pour sortir de la maladie.



Mieux, éduquons nos enfants à agir en connaissance de causes et de conséquences, à prendre des risques mesurés et à préserver leur capital santé. Les nouvelles pratiques de soin se fondent sur le **principe de responsabilité personnelle**. L'autonomie devient le maître mot dans la prise en charge de sa santé. Les temps changent. N'attendons pas pour nous y préparer.

Dans cette perspective, il est tout à fait pertinent de vous y aider en créant du lien entre les patients et leur territoire de vie. En effet, la COVID a montré que la solidarité existe toujours dans nos villages. Et on peut continuer à la démultiplier. C'est dans cette perspective que le CLS a créé la mission de **Personne relais du CLS**. Une personne centrale dans la mise en lien des habitants entre eux, avec les

actions santé du CLS et celles des associations et enfin, avec le projet que peut porter la commune. Nous avons besoin que les volontés individuelles soient relayées par les collectivités pour que la prise en compte et en charge de la santé soit omniprésente dans les esprits de chacun (*la santé s'anticipe en pleine conscience, dans chacun des actes de nos vies individuelles et collectives*). Ainsi 34 des 86 communes ont déjà désigné une ou plusieurs personnes relais du CLS (52 au total à ce jour), toutes convaincues que s'il est certain que nous sommes dans une phase de

désertification médicale, **nous disposons néanmoins de ressources en santé significatives**.

En refusant la fatalité et en créant une mobilisation multiple (entre patients, entre patients et professionnels de santé, entre professionnels de santé et associations, entre patients et relais communaux...) nous devrions constituer un terrain propice à l'envie de s'installer de nouveaux praticiens.

Ceci est un autre enjeu. Les jeunes médecins ont une approche de leur métier qui diffère de celui de nos « médecins de campagne d'antan », il faut le prendre en compte dès maintenant.



Syndemix, nouvelle association de patients du Saint-Amandois, propose échange, écoute et soutien



SYNDEMIX

SOINS PAR LES PAIRS : QUAND UN PATIENT DEVIENT EXPERT DE LA VIE AVEC SA MALADIE ET QU'IL PEUT AIDER D'AUTRES PATIENTS A PILOTER LEUR PROJET DE SANTE...

Vous avez peut être entendu parler de SYNDEMIX, l'association de patients à laquelle les personnes relais du CLS ont donné la vie pour permettre aux personnes touchées notamment par des affections de longue durée de trouver une force collective pour aller mieux ensemble.

L'association caresse trois ambitions :

- Permettre à l'ensemble des patients et accompagnants d'échanger sur les pathologies et la manière dont ils peuvent s'entraider pour reconquérir leur santé (se rencontrer, marcher ensemble, cuisiner ensemble...);
- Former des patients experts pour faciliter l'interface entre les médecins et les patients et pour soutenir les patients dans la reprise en main de leur projet de santé ;
- Former des représentants des usagers pour que la parole des usagers soit entendue dans les établissements de santé.

A titre d'exemple, une opération s'est mise en place avec le Département petite-enfance de la ville de Saint Amand Montrond. Des parents d'enfants porteurs de différences (maladies chroniques et handicap), fatigués de devoir se battre individuellement pour faire reconnaître à leur enfant la place qui doit être la leur se sont regroupés dans la même perspective : se soutenir entre pairs, devenir parents experts et parents ressource et potentiellement représentants des usagers.

L'association a vocation à agir sur l'ensemble du Pays. C'est donc naturellement que vous pourrez nous rencontrer dans les lieux suivants :

Saulzais-le-Potier : Salle des fêtes (face à la MARPA)

Lignières : Mairie, Salle du conseil

Charenton-du-Cher : Mairie - Salle de réunion

Dun : Salle du Mille Club

Le Chatelet : Salle des associations - 9 rue des écoles

Châteauneuf-sur-Cher : Le Chalet, place des promenades

Orval : Salle du centre socioculturel

Bussy : Salle des fêtes (place de l'Eglise)

Chateaufort : pôle Culturel, rue de l'Etang

Levet : Salle polyvalente, impasse des violettes

Saint-Amand-Montrond : Salle des Bals (place carrée)

Vos interlocutrices sont :

Anne-Marie FERRY, présidente de SYNDEMIX - mimiferry01@gmail.com / 06 86 76 57 23
et

Véronique GALPIN, animatrice du Contrat Local de Santé -
animation.sante@pays-berry-st-amandois.fr / 02 48 96 16 82 / 06 63 77 58 56

QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

C'est un schéma...

... c'est-à-dire qu'il

- **définit les grandes orientations** de l'aménagement du territoire,
- **donne l'objectif à atteindre** des politiques publiques thématiques
- enfin il sert de cadre aux documents d'urbanisme locaux (PLU-i) qui détermineront ensuite le droit à construire.

... de cohérence...

Il **harmonise l'action publique locale** sur les thèmes du cadre de vie, de l'agriculture, de l'activité économique, des mobilités, etc.

Cette cohérence s'appuie sur un projet de développement du Pays Berry Saint-Amandois **pour les 20 ans à venir** (ce que l'on souhaite devenir).

...territoriale

Il est réalisé sur **les 86 communes des 4 intercommunalités** du Pays Berry Saint-Amandois : CCI Arnon Boischaut Cher - CC Berry Grand Sud - CC Coeur de France et CC Le Dunois.

Centre de vaccination de Saint-Amand-Montrond

Covid-19 – nouveaux horaires d'ouverture du centre de vaccination



Depuis le 1er octobre 2021, le centre de vaccination de Saint-Amand-Montrond est situé sur le site de la Croix Duchet (anciennement V240) – route de la Croix Duchet.

Avec les dernières annonces gouvernementales et l'élargissement des patients éligibles à la dose de rappel, le centre de vaccination aménage ses horaires d'ouverture.

A compter du 8 décembre, le centre de vaccination sera ouvert de 9h à 12h, sauf le samedi matin. Le centre reste ouvert les après-midis de 13h30 à 17h30, du mardi au samedi.

Les nouveaux créneaux de rdv sont proposés avec le vaccin Moderna.

Pour rappel, vous pouvez également prendre rendez-vous sur la plateforme Doctolib ou par téléphone sur la ligne directe du centre de vaccination : 02 48 63 26 18 ou via la plateforme nationale au 0805 021 400.

Le secrétariat et la ligne directe du centre de vaccination ne sont ouverts que sur les jours et horaires d'ouverture du centre.

La vaccination est un enjeu de santé publique pour sortir de la crise du Covid-19. Mais n'oubliez pas que, même vaccinés, vous devez maintenir les gestes barrières pour vous protéger et protéger les autres.

*Les professionnels de santé de la CPTS (Communauté Professionnelle
Territoriale de Santé) Sud Cher*

Contact : Lucie SUARD, coordinatrice de la CPTS du Sud
Cher : Tél. 06 70 64 05 74 -
lucie.suard@urpsml-centre.org

Le Schéma de Cohérence Territoriale SCoT

SCoT schéma de cohérence territoriale

COMMENT SE CONSTRUIT-IL ?

C'est un document en plusieurs parties :

- **Un diagnostic** : c'est l'état des lieux du territoire et la mise en exergue des enjeux qu'il va devoir relever. Il aborde l'ensemble des thématiques liées à l'aménagement du territoire : démographie, habitat, développement économique, services etc...
- **Un projet d'aménagement** : il s'agit d'écrire l'ambition du territoire pour les 20 ans à venir. Comment souhaite-t-on être dans 20 ans et quelles mesures devront être mises en place pour atteindre cet objectif
- **Un document d'objectifs** : c'est la façon dont va être réalisé concrètement le projet stratégique, les outils et le cadre de réalisation des projets.

CONCERTATION DES HABITANTS : COMMENT ET POURQUOI PARTICIPER A LA REFLEXION ?

La procédure prévoit une large concertation des habitants. Il s'agit non seulement d'assurer une information la plus complète possible mais également de vous permettre de vous exprimer et d'échanger avec les élus. En tant qu'habitant, le SCoT pourra avoir une implication sur votre cadre de vie, sur les choix d'aménagement qui vont être menés par les collectivités publiques. Si vous voulez que les choix correspondent à vos besoins, vos aspirations, il vous est donné l'occasion de donner votre avis.

Des réunions publiques participatives sont organisées à chaque étape significative du projet. Elles sont annoncées en mairies, dans la presse locale et sur les réseaux sociaux du Pays (facebook)

Des registres de concertation sont disponibles au siège du Pays.

Une exposition, ouverte au public et itinérante sur l'ensemble des communes du territoire permettra de vous informer sur les conclusions des différentes phases. Elle commencera à partir de janvier 2022.

Calendrier du projet

2019

Diagnostic & Etat initial de l'environnement

Projet d'Aménagement Stratégique - PAS

2020 - 2021

Document d'Orientation et d'Objectifs - DOO

T4 2021 - 2022

Finalisation
Arrêt / Consultation / Enquête publique / Approbation

2022

2023

Le diagnostic a été réalisé, les orientations stratégiques définies et validées en octobre dernier.

La prochaine étape consiste à rédiger le document d'orientation afin de finaliser le projet dans le courant 2022. Suivront une phase de consultation, puis d'enquête publique, avant approbation définitive du SCoT prévue début 2023.

SCoT

schéma de cohérence territoriale



Projets alimentaires territoriaux

Qu'est-ce qu'un projet alimentaire territorial ?

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser

l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc...).



Carte du territoire

Pays Berry Saint-Amandois



Ce programme s'accompagnera d'actions visant à informer et sensibiliser les habitants sur les enjeux de santé, environnementaux, économique de « Manger local ». La première opération prendra la forme d'Un *Défi alimentation* en partenariat avec le CPIE Brenne Berry et le Conseil Régional.

Le Berry St-Amandois a été labélisé pour un PAT en phase d'émergence. Le programme débutera en 2022 pour 2 ans avec pour objectifs de mieux connaître les ressources et acteurs locaux de la production agricole, la transformation, la distribution et la consommation et de comprendre les atouts, freins et leviers en vue d'établir une stratégie et d'un plan d'actions.



D'ores et déjà, est visé la :

- Structuration/consolidation des filières d'approvisionnement
- Mise en valeur du patrimoine alimentaire et des producteurs locaux
- L'Éducation alimentaire et l'accès pour tous

Pays Berry Saint-Amandois

" Manger local en Berry St-Amandois, c'est possible ! "

restauration, patrimoine, éducation

Contact

Hélène Servant-Massé - co-directrice / chargée de développement local -
Syndicat mixte du Pays Berry Saint-Amandois

Tél : 02 48 96 16 82

Mail : pat@pays-berry-st-amandois.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/berrystamandois/>



Pays au cœur d'OR